

## Portrait. Reichman, le pionnier de l'anti-Sécu

Le personnage est aussi excessif que courageux, mais l'un ne va-t-il pas sans l'autre ? Président du MLPS (Mouvement pour la liberté de la protection sociale), Claude Reichman se bat depuis treize ans afin que soit reconnu ce qui est, selon lui, désormais autorisé par les textes : la possibilité, pour chaque Français, de se désaffilier de la Sécurité sociale et de s'inscrire, à la place, dans une assurance privée – évidemment à moindre coût. « Cette réforme, si elle était appliquée, serait une chance formidable pour la France, peut-être même sa dernière, répète-t-il depuis les années 1990. L'argent économisé relancerait la consommation et l'investissement mais aussi la confiance et la citoyenneté. » Bref, la clé tant attendue qui permettrait, enfin, de faire redémarrer la France !

Trop beau pour être vrai ? Les adversaires de Reichman – il n'en manque pas, y compris chez les libé-

raux – assurent qu'on est encore loin de l'eldorado promis. Cet ancien chirurgien-dentiste, qui fut un temps proche de Raymond Barre, n'annonçait-il pas dans nos colonnes une échéance de « quelques mois » pour la mise en place de « sa » réforme ? C'était le 2 août 2005...

Nul ne peut nier, pourtant, que, depuis la signature de l'acte unique européen de 1992, où la France a opté pour « la libre circulation des biens et des personnes », deux directives européennes (n° 92/49/CEE et 92/96 CEE) précisent que l'abolition des frontières extérieures « implique l'accès à l'ensemble des activités d'assurance [...] dans toute la Communauté » et qu'« à cet effet, il est nécessaire de supprimer tout monopole » afin « de permettre à tous les preneurs d'assurance [...] de faire appel à tout annonceur ayant son

siège social dans la Communauté ». Deux textes qui ont été intégralement transposés dans le droit français par les lois du 4 janvier 1994 (n° 94-5), du 8 août 1994 (n° 94-678)



COLL. PARTICULIERE

ainsi que par l'ordonnance du 19 avril 2001 (n° 2001-350), ratifiée par la loi du 17 juillet 2001 (n° 2001-624). Ardu, mais authentique (pour plus de détails, consulter le site de Claude Reichman)...

Nul ne peut nier, non plus, que plusieurs centaines de pionniers, dont

Reichman, ont déserté à ce jour la Sécu française pour des assurances privées étrangères – souvent après d'interminables procès. Nul ne peut nier, enfin, que sur une question aussi taboue que la fin du monopole de la Sécu, la frilosité du personnel politique est... totale. Raison de plus pour ne pas esquiver le débat. A. F. [www.claudereichman.com](http://www.claudereichman.com).